

LA MNRA ET HARMONIE MUTUELLE CRÉENT L'UNION MUTUALISTE POUR LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS

Paris, le 12 juillet 2013 - **La MNRA, 1^{ère} mutuelle de France en retraite Madelin, et HARMONIE MUTUELLE, 1^{ère} mutuelle santé, ont créé l'Union mutualiste pour les artisans et les commerçants ; une union de moyens permettant d'accompagner le développement de leur partenariat.**

La MNRA et Harmonie Mutuelle ont créé l'Union mutualiste pour les artisans et les commerçants.

Cette union de moyens vise à faciliter la mise en œuvre d'un accord de partenariat croisé et exclusif envers les artisans et commerçants, et de proposer notamment à ce titre : une stratégie de développement commune dans les domaines de l'assurance santé, l'épargne, la retraite, les services d'accompagnement ; une stratégie de réponse aux appels d'offre ; des actions communes de communication ; plus généralement, de favoriser le partage d'expériences et de savoir-faire.

Concrètement cet accord de partenariat croisé est créateur de valeur pour les adhérents et prospects de la MNRA et d'HARMONIE MUTUELLE qui appartiennent au secteur de l'artisanat et du commerce ; il leur permettra en effet d'accéder à des offres de grande qualité en assurance santé et épargne retraite, distinguées à plusieurs reprises par des Labels d'Excellence, ainsi qu'à des services d'accompagnement exclusifs :

1. la MNRA commercialisera auprès de ses adhérents et prospects le contrat Harmonie Santé Pro, assuré par HARMONIE MUTUELLE ; le contenu de cette offre a été revu, afin de l'adapter aux attentes et aux besoins des artisans et des commerçants.
2. HARMONIE MUTUELLE indiquera, quant à elle, les garanties de retraite de la MNRA auprès de ses adhérents et prospects qui relèvent du secteur de l'artisanat et du commerce. En pratique, cette indication consistera pour HARMONIE MUTUELLE à orienter les artisans et les commerçants vers le réseau des conseillers mutualistes de la MNRA, afin de bénéficier notamment d'un diagnostic gratuit en protection sociale.
3. dans l'optique du développement des garanties collectives en assurance santé, HARMONIE MUTUELLE s'engage à proposer une option « épargne retraite », assurée par la MNRA et à destination des salariés et chefs d'entreprise des secteurs du commerce et de l'artisanat, à l'occasion de toute réponse à des appels d'offres.

Enfin, les deux mutuelles ont intégré dans le champ du partenariat la mise en œuvre d'une offre commune et exclusive de services d'accompagnement et d'assistance auprès de leurs adhérents tout au long de leur activité professionnelle ainsi que dans leur vie privée.

Preuve de leur forte implication dans ce partenariat, les deux mutuelles s'engagent sur une clause d'exclusivité réciproque: l'offre santé d'HARMONIE MUTUELLE sera la seule commercialisée par la

MNRA, tandis que les garanties de retraite de cette dernière seront les seules à être indiquées par HARMONIE auprès des artisans et commerçants.

L'action de cette union s'effectuera dans le respect de l'autonomie et des règles de gouvernance des deux mutuelles, qui demeurent par ailleurs responsables de la garantie de leurs engagements, l'union ne pouvant pratiquer d'opérations d'assurance ou de réassurance.

A l'issue de l'Assemblée générale constitutive de l'Union mutualiste s'est déroulé le Conseil d'administration de la nouvelle structure. Serge CROUIN, président de la MNRA a été élu président de l'Union pour un mandat de trois ans ; Joseph DENIAUD, président d'HARMONIE MUTUELLE a été élu, quant à lui, vice-président de l'Union pour la même durée.

Gage de réussite, l'Union est codirigée par des responsables opérationnels des deux mutuelles : Jean-Louis MERCIER, directeur du développement d'HARMONIE MUTUELLE et Daniel AMATA, directeur commercial et directeur Qualité de la MNRA.

A propos de la MNRA

Créée par les indépendants pour les indépendants, la MNRA est, en chiffre d'affaires, la première mutuelle de France sur le marché de la retraite Madelin et le 12^{ème} organisme assureur dans le TOP 20 Retraite 2013 (tous produits retraite confondus).

Acteur majeur de l'épargne-retraite avec près de 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA propose aussi aux dirigeants d'entreprise et à leur conjoint une gamme complète de garanties de prévoyance et de complémentaire santé, ainsi qu'un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire. www.mnra.fr

A propos d'Harmonie Mutuelle

1^{ère} mutuelle santé de France depuis le 1^{er} janvier 2013, Harmonie Mutuelle est issue du rapprochement de 5 mutuelles : Prévadiès, Harmonie Mutualité, Mutuelle Existence, Santévie et SPHERIA Val de France. Elle a pour vocation de permettre l'accès à des soins de qualité pour tous.

Harmonie Mutuelle propose une protection complète accessible à tous à travers une gamme de garanties (complémentaire santé, prévoyance via Mutex, assistance et accompagnement de la personne, épargne-retraite) et de services performants à l'intention des particuliers, des entreprises, des professionnels indépendants et TPE.

En se positionnant comme acteur global de santé, Harmonie Mutuelle a pour mission d'aller au-delà de la seule logique assurantielle.

Pour cela, elle :

- **développe des actions de prévention et de promotion de la santé** de proximité, à destination de ses différents publics (enfants, parents, salariés, seniors...) à travers des ateliers pédagogiques ;
- **propose un accès à des réseaux conventionnés** d'opticiens (Kalivia Optique) et d'audioprothésistes (Kalivia Audio) offrant des conditions tarifaires optimisées ;
- **structure son réseau de services, de soins et d'accompagnement mutualistes** (SSAM) ;
- **apporte son aide aux adhérents confrontés à des difficultés**, à travers son service d'action sociale ;
- **soutient des œuvres et projets humanistes et solidaires** : Prix littéraire Solidarité, actions d'aide aux personnes présentant un handicap, projets de recherche contre la maladie d'Alzheimer...

Harmonie Mutuelle, c'est plus de 4,5 millions de personnes protégées représentées par près de 2 000 élus au sein des instances de la mutuelle (assemblée générale, commissions, etc.), 39 000 entreprises adhérentes, près de 4 400 collaborateurs, plus de 300 agences, 2,1 milliards d'euros de cotisations santé.

Contacts Presse MNRA : Philippe BOLLECKER, Secrétaire général, 01 53 21 11 62, pbollecker@mnra.fr
Elisabeth MARZAT Relations presse, 01 53 21 12 44, 06 65 59 61 69 emarzat@mnra.fr

Contacts Presse Harmonie Mutuelle - Agence Wellcom :

Marion Obadia / Marlène Droulin / Cécile Soubelet
harmonie-mutuelle@wellcom.fr - Tel : 01 46 34 60 60